

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 août 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22023 à OCA21 22025 – Résolution CA21 220252 (dossier 1216748006)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – Août à octobre 2021

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

OCA21 22026 – Résolution CA21 220253 (dossier 1216748007)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – Août et septembre 2021

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressées peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 11 août 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire